

privileges, il y a aussi des devoirs et des responsabilites, et tant que nous jouirons des droits et des privileges propres aux sujets britanniques, nous devons assumer les responsabilites que comporte cette condition.

Tels sont les sentiments qui devraient nous animer en abordant l'etude de cette question. Je dis "nous". Qu'entends-je par là? J'entends les Canadiens de toute origine, de toute race, de toute nationalite; les Canadiens de l'Ouest aussi bien que ceux de l'Est; j'entends surtout—oui, surtout—les Canadiens de la province de Quebec, qui s'enorgueillissent de descendre d'une race qui a toujours occupe le premier rang dans le domaine de la chevalerie, de l'honneur et de l'ideal.

M. W. F. MACLEAN (York-sud): Monsieur l'Orateur, malgre l'invitation du premier ministre (sir Wilfrid Laurier), je me propose bien d'aborder aujourd'hui la question de la marine, mais avant de le faire, eu egard aux paroles prononcees par l'honorable chef de la gauche (M. R. L. Borden) et par le chef du cabinet, et a titre d'appréciation de notre regrette collègue de Strathcona (M. McIntyre), je veux rendre un hommage a la fois eclatant et tangible a ce dernier par rapport a son attitude comme homme public au cours de la derniere session du Parlement. A cette session-la, j'avais mis sur le tapis la question de l'etablissement du capital du Pacifique-Canadien, pensant que le pays était victime d'une grave injustice. Cette injustice, je l'avais signalee, et les honorables representants de Strathcona et d'Assiniboia avaient approuve mon attitude. Je crois pouvoir fournir aujourd'hui une preuve evidente a la Chambre en donnant lecture d'un tres court extrait d'un important journal anglais, le "Truth", de Londres. Ce journal est remarque pour ses articles financiers qui sont invariablement ecrits a la premiere personne. Dans l'edition du 13 octobre, on relève ce qui suit:

Il y a huit jours je signalais la probabilite d'une emission prochaine d'actions par le Pacifique-Canadien. La nouvelle en est annoncee d'une maniere officielle, sir Thomas Shaughnessy ayant fait entendre, a la reunion de la semaine derniere, que la compagnie allait emettre, a l'intention des inscrits, a la date du 15 novembre, pour \$30,000,000 d'actions nouvelles, et ce dans la proportion d'une action nouvelle pour tout porteur de cinq anciennes. On tient de source officielle que l'emission se fera a \$125. En certains quartiers on est quelque peu contrarie de ce que la compagnie se departisse de son habitude de faire ses emissions nouvelles au pair, mais la place était preparee au changement d'attitude du conseil de direction, par suite de l'hostilite qui s'est manifestee récemment, au sein du Parlement canadien, contre l'emission au pair, sujet que j'ai traite dans le temps. Il me semble que la determination de la compagnie a l'avantage de plaire a tout le monde,

Sir WILFRID LAURIER.

ce qui se voit assez rarement. En vendant ses actions \$125 au lieu de les emettre au pair, le conseil ajoute \$7,500,000 au capital et se concilie le commerce canadien tout en restant en mesure d'offrir une prime alléchante aux actionnaires.

L'honorable député de Strathcona s'est conquis un titre a la gratitude de la posterite—un titre que ne méconnaîtra pas la population de l'Ouest—en s'élevant, l'année dernière, contre une répartition, préjudiciable a l'intérêt public, du capital du Pacifique-Canadien. Il exposa sa maniere de voir en cette Chambre même; il eut l'appui de l'honorable député d'Assiniboia et le mien, et il se trouve aujourd'hui que le Pacifique-Canadien, contre son gré et ses intentions, possède en caisse une somme de \$7,500,000 que, si tel était son désir, il pourrait faire servir a l'établissement d'embranchements dans l'Ouest. S'il se trouvait un plus grand nombre de representants de l'Ouest pour suivre l'exemple donne par notre regrette collègue en cette circonstance-la, on userait de meilleurs procedés a l'égard des cultivateurs de l'Ouest en matiere de transport.

J'aborderai maintenant la question de la marine de guerre. Bien que je n'aie aucun renseignement nouveau a communiquer, aucun éclaircissement a apporter sur le sujet, je desire néanmoins que la Chambre saisisse la situation véritable, quelle qu'elle soit, au cours du debat, vu les propos récemment tenus par certains députés et les écrits que publient actuellement certains correspondants de journaux qui semblent croire que le Canada n'a aucun devoir a accomplir en cette occurrence. Si je m'arrête quelques instants a des verités connues de toute la députation, c'est surtout dans le dessein de les répandre parmi le public, et aussi de les rappeler a quelques-uns de mes collègues. Tout en tenant ce langage, je n'en desire pas moins que le présent problème soit discute a fond. Rien ne doit entraver la liberté de parole. Tous les groupes, toutes les provinces, tous les citoyens du pays doivent se prononcer sur un sujet de cette importance.

Néanmoins, j'ai le ferme espoir que cette discussion nous aidera a tracer une ligne de conduite que la nation entière pourra approuver, et que la décision que nous prendrons aura pour louable resultat de rallier tous les suffrages.

Je m'efforcerais d'exposer d'une façon lucide quelques-uns des principes fondamentaux qui, a mon sens, doivent nous guider dans la situation où nous sommes. Je veux d'abord établir—cela prendra quelque temps, malgré l'aveu qu'ont fait aujourd'hui le premier ministre et le chef de l'opposition—que le Canada fait partie integrante de l'empire britannique. Le premier ministre l'a rappele, mais parmi ceux qui traitent ce sujet, il s'en rencontre beau-